



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

INAUGURATION

Chemin de randonnée du site du Bois Vert commune d'Abbaretz



Le mot de la DREAL

Le site du Bois Vert est un ancien site minier d'étain, appartenant à la commune d'Abbaretz et géré par l'État. Une étude de l'état des milieux menée par le bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) a abouti à la mise en place de restrictions d'usage sur les zones problématiques du site en juillet 2019. L'étude a montré que les matériaux constitutifs du site, issus de l'ancienne activité minière, sont chargés en métaux (en particulier l'arsenic). Elle conclut qu'il existe un risque sanitaire pour les personnes en cas d'exposition prolongée dans le cadre d'activités de loisirs. Des premiers travaux de mise en sécurité du site ont été réalisés par le BRGM pour le compte de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire) et par les collectivités pour restreindre l'accès au site. Seule l'activité « promenade » sur le chemin balisé y était encore autorisée. Les représentants des collectivités locales ont été associés aux décisions prises par l'État. L'ensemble de la population proche du site a été informée lors d'une réunion publique le 4 juillet 2019 à Abbaretz. Comme annoncé lors de cette réunion, la DREAL a travaillé sur un plan de gestion pour que les habitants puissent se réapproprier ce territoire en toute sécurité.



Vue générale du site



1
Montée au terril avec balisage amélioré

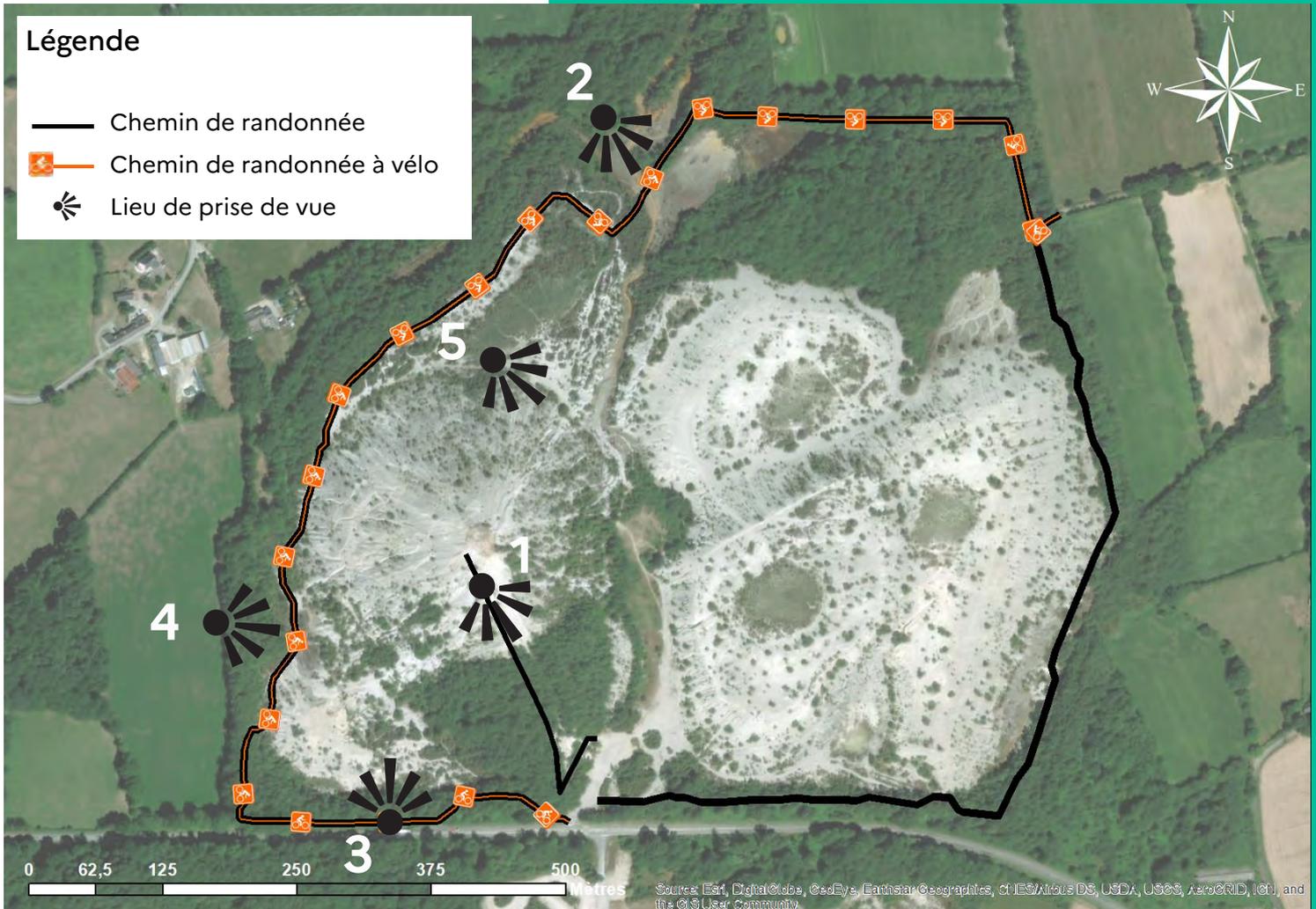


2
Passerelle principale au-dessus du fossé central

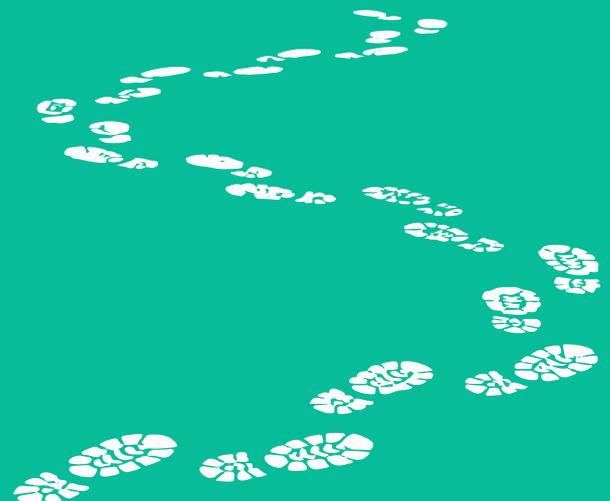


Chemin le long de la RD2

Les aménagements du projet



Le projet a consisté à recouvrir le sentier balisé autour du site par des matériaux de carrière, poser des clôtures pour améliorer le balisage et limiter l'accès aux zones présentant des risques. Des passerelles en bois facilitent les accès des promeneurs et permettent l'écoulement des eaux sans contact avec le public, sans déstructurer les sols sensibles du site.



Les objectifs majeurs des travaux

Les travaux assureront sur le long terme la compatibilité de l'usage « promenade » avec les risques présents sur le site. Les principaux objectifs visent à :

- ✓ améliorer la fermeture des zones dangereuses avec la pose de clôtures : ces zones restent strictement interdites au public à cause de la présence de métaux dans les sols (en particulier l'arsenic) qui les rendent incompatibles avec les usages de loisirs (risque sanitaire en cas d'exposition prolongée) ;
- ✓ pérenniser l'usage « promenade » en isolant le public des matériaux problématiques ;
- ✓ autoriser à nouveau les randonnées à vélo sur la partie Ouest du chemin (usage interdit jusqu'à présent). Cela permet de reconnecter la boucle cyclable aux points d'intérêts du secteur, jusque-là coupée par l'interdiction aux vélos d'accéder au chemin.



Apport de matériaux sains sur le chemin



Passerelle en cours de montage



Sondages de reconnaissance pour la pose des passerelles



Pose de plaques pour permettre l'accès aux zones de travail lors des périodes pluvieuses

Une opération réalisée dans le respect du site et pour la sécurité de tous :

- ✓ Un élagage limité des arbres ;
- ✓ Une zone Nord boisée, ne présentant pas de risque, conservée en l'état ;
- ✓ Une intégration paysagère dans le respect du site ;
- ✓ Le site entièrement fermé par arrêté municipal le temps des travaux ;
- ✓ La forte mobilisation et l'adaptation des entreprises aux conditions climatiques et aux exigences de la crise sanitaire.

Le calendrier des travaux



- ✓ Travaux préparatoires : décembre 2020 - janvier 2021
 - Constat, installation de chantier, élagage et débroussaillage, nettoyage des zones de travaux
- ✓ Terrassement, ouvrages hydrauliques, voiries : janvier - février et mai 2021
 - Reprofilage du chemin, apport et mise en place de matériaux de carrière, création de fossés, busages et merlons pour la gestion des eaux pluviales
- ✓ Réalisation des passerelles : janvier à mai 2021
 - Sondages de reconnaissance géotechnique, étude de dimensionnement, approvisionnement et préfabrication, mise en œuvre sur le site
- ✓ Travaux paysagers : mars à mai 2021
 - Pose des clôtures, plantations des arbres et arbustes, réalisation des gradines
- ✓ Réception des travaux : 31 mai 2021

Les chiffres clés



- ✓ 1 870 mètres de chemin pédestre et 1 250 mètres de piste VTT
- ✓ 1 930 mètres de clôtures
- ✓ 2 000 tonnes de matériaux de carrière
- ✓ 7 passerelles en bois
- ✓ 200 arbres et arbustes plantés

Les partenaires



- ✓ État - DREAL Pays de la Loire (Maîtrise d'ouvrage) ;
- ✓ BRGM - DPSM (Maîtrise d'ouvrage déléguée) ;
- ✓ TECAM (Maîtrise d'œuvre) ;
- ✓ CHARIER TP et ses sous-traitants BEMWOOD, IDVERDE et ESVIA ;
- ✓ BECS (Coordinateur SPS).

Le financement



Les travaux sont intégralement financés par l'État à hauteur de 450 000 euros TTC dans le cadre des actions de gestion de l'après-mine .